

Conseil municipal du 1er septembre 2008

Affouage : La participation dite taxe d'affouage a été fixée à 20 € par le conseil municipal, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Projet Mairie : Le permis de construire a été déposé et Monsieur le Préfet a notifié à la commune les montants des subventions accordés par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement.

Lotissement : Les travaux avancent comme prévus pour une livraison des parcelles début 2009. La consultation des banques pour le financement sera relancée et les prix seront fixés ultérieurement par le conseil municipal.

Avenir du bâtiment précédemment occupé par La Poste : Le conseil municipal a décidé de conserver ce bâtiment dans le domaine communal et de procéder aux travaux nécessaires pour rénover un logement destiné à la location et en aménager un second à l'emplacement précédemment occupé par le guichet postal.

Immeuble menaçant ruines, 15 Grande rue : Le conseil municipal a autorisé le maire à adresser une ultime proposition d'acquisition amiable dans la limite de 5 000 €. A défaut d'accord, les procédures juridiques adaptées seront engagées.

Site Internet : Le conseil municipal approuve avec enthousiasme le projet de site Internet créé par Thierry Saillard, conseiller municipal. Il sera en ligne dès que les derniers problèmes techniques seront résolus.